

ni en avoient fait le payement, n'ont pas satisfait à cet engagement. Et comme ces quittancés sont absolument nécessaires pour fixer le remboursement à faire de plusieurs Charges nouvelles, que le Conseil de la Regence juge à propos de voir être supprimées, rendit un Arrêt au Conseil d'Etat du Roi le 20 Octobre dernier, par lequel il est ordonné que ces recepissés seroient representez dans trois mois aux Intendants & Commissaires départis dans les Provinces, pour en dresser leur procès verbal, qui seroit envoyé au Conseil, pour être ordonné ce qu'il appartiendroit.

II. Enfin, le 7. Novembre dernier la Chambre de Justice arrêta le premier Rolle des taxes, concernant les Traitans & gens d'affaires, soumis à la juridiction de ce Tribunal, dans lequel furent compris quarante six Cotifz, & le total de leurs cottes monte à quinze millions trois cens quatre vingt dix mille quatre cens douze livres.

*Taxe faite par la Chambre de Justice sur divers Traitans & gens d'affaires.*

Ce Rolle fut suivi d'un autre le 14. Novembre, qui contenoit cinquante huit Cotifz, dont la somme totale montoit à quatorze millions quatre cens onze mille cent cinquante-huit livres.

Un troisième Rolle de soixante quinze autres Contribuables, fut arrêté le 21. du même mois de Novembre, qui étoit en total de la somme de vingt cinq millions sept cens soixante-sept mille huit cens soixante-quinze livres. Enforte que ces trois Rolles montent à cinquante cinq millions cinq cens soixante neuf mille quatre cens quarante cinq livres. Il devoit paroître plusieurs autres